EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

N°72-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**FINANCES**
Présents	10	Acceptation de devis
Votants	12	

◊ Convocation du 6 décembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : MM Lionel TRIVIERE, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Gwénaël CRAHES

✐ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas BODINEAU expose au Conseil Municipal la consultation menée pour l'élaboration d'une étude diagnostic de l'assainissement collectif.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis du bureau d'étude EF Etudes (Bouguenais) pour 16 280 € HT.
Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 Assainissement – opération 220.

Il présente également les consultations menées pour des études préalables aux travaux d'aménagement de la rue Auguste Pasgrimaud.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les devis de :

- CEQ (Brech – 56) pour des travaux d'hydrocurage et ITV pour 3 976 € HT,
- AGIR Laboratoire (Le Poiré sur Vie – 85) pour un diagnostic de chaussée (mesures de déflexion et carottage pour recherche d'amiante et HAP) pour 3 025,73 € HT.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 Commune – opération 218

Pour extrait conforme, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-72-2019-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019